

 <p><b>ACADÉMIE DE RENNES</b> Liberté Égalité Fraternité</p>	<p>Direction des services départementaux de l'éducation nationale d'Ille-et-Vilaine</p>	<p>MOUVEMENT DÉPARTEMENTAL D'ILLE-ET-VILAINE ENSEIGNANTS 1ER DEGRÉ PUBLIC 2023</p>	<p>Fiche postes à entretien - N° 12</p>
			<p>Postes de direction : - Directions avec décharge totale - Directions en R.E.P. et R.E.P. +</p>
<p>Division du 1<sup>er</sup> degré - DIV 1 C</p>			
<p>Courriel : <a href="mailto:ce.35div1aff@ac-rennes.fr">ce.35div1aff@ac-rennes.fr</a></p>			

## 1. Principes généraux de nomination

Nature des postes	Conditions de nomination
<p><b>Direction d'écoles</b> élémentaires, primaires ou maternelles de deux classes et plus</p>	<p>→ Accès réservé en priorité aux directrices et directeurs en titre, aux enseignants ayant exercé en cette qualité pendant au moins 3 ans par le passé, après inscription sur la liste d'aptitude, ainsi qu'aux enseignants accédant à cette fonction par inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école Ⓞ : nomination à titre définitif</p> <p>Ⓞ Pour les modalités d'inscription sur la liste d'aptitude correspondante, se reporter à la note de service transmise sur la messagerie académique le 20 octobre 2022.</p> <p>→ Dans les autres cas : nomination à titre provisoire</p>

Un enseignant nommé sur un poste de direction régulièrement publié (année n-1) et non pourvu, bénéficie d'une priorité pour un maintien sur ce poste, lors de la participation au Mouvement année n :

- À titre provisoire, après avis de l'I.E.N., tant qu'il ne remplit pas les conditions réglementaires d'inscription sur la Liste d'Aptitude aux fonctions de directeur ;
- À titre définitif, sous réserve qu'il sollicite et obtienne son inscription sur cette liste dès lors qu'il remplit les conditions requises.

## 2. Situation particulière - Postes de direction bénéficiant d'une décharge totale

### Modalités de candidatures et entretien

- Lettre de motivation et CV transmis à la DSDEN d'ILLE ET VILAINE - Service DIV1C, pour le 06 mars 2023, par courriel sur l'adresse : [ce.35div1aff@ac-rennes.fr](mailto:ce.35div1aff@ac-rennes.fr)
- Commission d'entretiens en présentiel ou en distanciel courant mars ou avril 2023 – Convocation adressée sur l'adresse courriel académique
- Saisie des vœux dans SIAM 1er degré courant en avril 2023

Un directeur avec une décharge totale aura des compétences :

- **D'analyse** des résultats des élèves sur les indicateurs nationaux.
- **D'expertise** pédagogique pour impulser ou initier des réponses les plus adaptées aux besoins des élèves et aux objectifs du socle commun de compétences, de connaissances et de culture : soit par l'organisation pédagogique du service des enseignants, soit par l'initiation de dispositifs spécifiques.
- **D'élaboration et de conduite collective d'un projet d'école centré sur les points d'amélioration repérés.**
- De conduite des dispositifs de suivi et de personnalisation des parcours des élèves (conseil de cycle, équipes éducatives).
- De mobilisation des ressources humaines autour des aides personnalisées, des stages de réussite, et du pôle ressources.
- **D'impulsion des parcours éducatifs (Education Morale et Civique, Education Artistique et Culturelle, Education au Développement Durable, Santé)**
- De médiation et **d'écoute**
- De prévention et de régulation des conflits et du harcèlement
- De **mutualisation de l'expérience pédagogique et d'animation d'équipe.**
- D'animation et d'expertise au sein de l'équipe de circonscription, à la demande l'IEN, en participant au pôle ressource
- D'expertise pédagogique et du pilotage d'une école en intégrant, au niveau départemental, les équipes d'évaluateurs externes pour les évaluations d'école

### Profil attendu

- Etre inscrit sur la **Liste d'Aptitude aux fonctions de directeur d'école de deux classes et plus.**
- Avoir une connaissance des politiques nationales et de leurs déclinaisons académiques et/ou départementales.
- Avoir des repères sur les compétences attendues en fin de cycle et sur le socle commun.

3. Situation particulière – Postes de direction d'écoles en Réseau d'Éducation Prioritaire (REP et REP+)  
Voir Fiche **d'information n°2** – Éducation Prioritaire.

### Modalités de candidatures et entretien

- Lettre de motivation et CV transmis à la DSDEN d'ILLE ET VILAINE - Service DIV1C, pour le 06 mars 2023, par courriel sur l'adresse : [ce.35div1aff@ac-rennes.fr](mailto:ce.35div1aff@ac-rennes.fr)
- Commission d'entretiens en présentiel ou en distanciel courant mars ou avril 2023 – Convocation adressée sur l'adresse courriel académique
- Saisie des vœux dans SIAM 1er degré courant en avril 2023

Ces écoles réclament de la part des enseignants une disponibilité en temps et en esprit plus importante car ils doivent, encore plus qu'ailleurs :

- Être ouverts aux innovations.
- Travailler en équipe au sein de l'école et avec les enseignants des autres établissements scolaires du **réseau d'éducation prioritaire** (maternelles, élémentaires, primaires, collège), dans le cadre projet de réseau et de mener à bien les actions retenues, internes à l'école ou partenariales.
- Développer les relations et la communication avec les partenaires que sont les familles, les travailleurs sociaux, les services municipaux, les élus et les associations...

### Listes des écoles et collèges en Réseau d'Éducation Prioritaire (REP et REP +) – Rentrée 2023

COLLÈGE – TÊTE DE RÉSEAU	COMMUNE	Code U.A.I	Nom école	
CLG PAUL FÉVAL DOL-DE-BRETAGNE (0350708E) REP DOL-DE-BRETAGNE	BAGUER-MORVAN	0350114J	EPPU VINCENT VAN GOGH	REP
	BAGUER-PICAN	0351750M	EPPU LES TROIS PRUNUS	REP
	CHERRUEIX	0351646Z	EPPU LES MOULINS	REP
	DOL-DE-BRETAGNE	0350224D	EPPU LOUISE MICHEL	REP
	MINIAC-MORVAN	0351668Y	EPPU LE DORIS	REP
	MONT-DOL	0350357Y	EPPU SIMON SIRODOT	REP
	PLERGUER	0350407C	EPPU LES BADIOUS	REP
	ROZ-LANDRIEUX	0350438L	EPPU	REP
	ST-GUINOUX	0350484L	EPPU LES CEDRES	REP
	MESNIL ROC'H (Ex TRESSE)	0350588Z	EPPU TRESSE	REP
	LE TRONCHET	0350688H	EPPU ALBERT AUBRY	REP
	LE VIVIER-SUR-MER	0350687G	EPPU FRANCIS CHEVALIER	REP

COLLÈGE - TÊTE DE RÉSEAU	COMMUNE	Code U.A.I	Nom école	
CLG HAUTES-OURMES RENNES (0350964G) REP RENNES	RENNES	0350944L	EMPU GUILLEVIC	REP +
	RENNES	0352199A	EPPU GUILLEVIC	REP +
	RENNES	0352018D	EMPU HENRI WALLON	REP +
	RENNES	0352435G	EMPU VOLGA	REP +
	RENNES	0352258P	EPPU VOLGA	REP +
CLG ROSA PARKS RENNES (0350895H) REP RENNES	RENNES	0352810P	EPPU ANDREE CHEDID	REP
	RENNES	0350941H	EMPU GUYENNE	REP
	RENNES	0352271D	EPPU GUYENNE	REP
	RENNES	0350667K	EMPU JEAN MOULIN	REP
	RENNES	0352207J	EPPU JEAN MOULIN	REP
CLG LA BINQUENNAIS RENNES (0351851X) REP RENNES	RENNES	0352687F	EMPU PASCAL LAFAYE	REP
	RENNES	0352669L	EPPU PASCAL LAFAYE	REP
	RENNES	0352220Y	EMPU TORIGNE	REP
	RENNES	0352150X	EPPU TORIGNE	REP
CLG LES CHALAIS RENNES (0350734H) REP RENNES	RENNES	0350647N	EMPU CLEMENCEAU	REP
	RENNES	0352187M	EPPU CLEMENCEAU	REP
	RENNES	0350665H	EMPU CLOTEAUX	REP
	RENNES	0352136G	EPPU CLOTEAUX	REP
	RENNES	0352689H	EMPU JACQUES PREVERT	REP
	RENNES	0352670M	EPPU JACQUES PREVERT	REP
CLG CLOTILDE VAUTIER RENNES (0350913C) REP RENNES	RENNES	0352688G	EMPU GANTELLES	REP
	RENNES	0352668K	EPPU GANTELLES	REP
	RENNES	0353082K	EPPU TONI MORRISON	REP
	RENNES	0352209L	EPPU TRÉGAIN	REP
REP ST-MALO	SAINT-MALO	0350718R	EMPU LA DECOUVERTE	REP
	SAINT-MALO	0351762A	EPPU LA DECOUVERTE	REP
	SAINT-MALO	0352278L	EPPU ANGELE VANNIER	REP
	SAINT-MALO	0350905U	EMPU BELLEVUE	REP
	SAINT-MALO	0351032G	EPPU BELLEVUE	REP
	SAINT-MALO	0350509N	EMPU DANIEL GELIN	REP
	SAINT-MALO	0350508M	EPPU ROCABEY	REP
CLG PIERRE PERRIN VAL-COUESNON (0350052S) REP TREMBLAY	BAZOUGES-LA-PEROUSE	0352325M	EPPU VILLECARTIER	REP
	CHAUVIGNE	0351816J	EMPU	REP
	MARCILLE-RAOUL	0351663T	EPPU	REP
	RIMOU-ROMAZY <u>RPI</u>	0350435H	EPPU	REP
	SAINT-REMY-DU-PLAIN	0350539W	EPPU	REP
	VAL-COUESNON (Ex ANTRAIN)	0352685C	EPPU JEAN DE LA FONTAINE	REP
	VAL-COUESNON (Ex TREMBLAY)	0351617T	EPPU RENE LOUICHE- DESFONTAINES	REP